



Mariage et declaration de vie commune

Par **abdel1983**, le **24/06/2012** à **13:18**

Bonjour,
je suis un etranger sans papiers je vais me marier mais je veux pas repartir a mon pays solliciter un visa de long sejour j ai vu dans les forums de discussion que je pourrai obtenir le titre de sejour ici en france dans le cas ou j prouve une vie commune de 6 mois avec ma femme alors j aimerai savoir si c est possible d prouver ca avant le mariage ou c est obligatoire apres le mariage merci